

**DÉCISION N°2022-398 DU 20 OCTOBRE 2022  
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

Le directeur général de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

**DÉCIDE**

**Article 1**

En l'absence de M. Marc SAUVAUD, Directeur de programme sa signature est déléguée à M. Philippe ELOI, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

**Article 2**

La présente décision produira ses effets entre le lundi 14 novembre 2022 et le vendredi 18 novembre 2022 inclus.

Le directeur général,

Pour **David BARJON**

*par suppléance,*

**Guilhem BLANCHARD**  
Directeur